

COUR D'APPEL DE BOUAKÉ

TRIBUNAL DE PREMIÈRE
INSTANCE DE BOUAKÉ

PARQUET DU PROCUREUR
DE LA RÉPUBLIQUE

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union- Discipline - Travail

COMMUNIQUÉ DU PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE

Dans le cadre de la lutte contre l'introduction et la consommation des stupéfiants et des substances psychotropes dans l'enceinte de la Maison d'Arrêt et de Correction de Bouaké (MAC – B), l'Administration Pénitentiaire a renforcé le contrôle des visiteurs des détenus et des colis destinés à ces détenus.

En conséquence de cette vigilance accrue, plusieurs saisies de substances illicites ont été opérées, dont la dernière, en date du 02 avril 2025, porte sur soixante (60) comprimés de type Tramadol, communément appelés « Kadhafi ».

Pour protester contre le tarissement de leurs sources d'approvisionnement en produits illicites dans la détention, des détenus coalisés, onze (11) au total, ont décidé d'en découdre, hier dimanche 06 avril 2025, avec certains de leurs codétenus, au motif que ceux-ci seraient à l'origine des informations ayant permis à l'Administration Pénitentiaire de lutter efficacement contre l'usage des stupéfiants en milieu carcéral.

L'ordre a été rapidement rétabli. Toutefois, les affrontements ont occasionné deux (02) blessés.

Ce jour 07 avril 2025, à l'ouverture des cellules, des détenus, dans un mouvement concerté, ont tenté une évasion massive. Leur tentative a été rapidement circonscrite avec l'appui prompt et efficace de la Gendarmerie et de la Police Nationale. L'ensemble des détenus a été réintégré, et le calme est revenu.

Cependant, il est à déplorer le décès d'un (01) détenu des suites d'asphyxie dans la bousculade, aux dires du médecin requis pour la circonstance, trois (03) blessés dont deux (02) agents d'encadrement pénitentiaire et un (01) détenu.

Une enquête a été ouverte pour donner suite à ces incidents.

Fait à Bouaké, le 07 avril 2025

LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE



YEO ABEL NANGBELE
Magistrat Hors Hiérarchie